

AR Prefecture006-210600441-20230316-16_03_2023_01-DE
Reçu le 28/03/2023(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)
Mairie de LA COLLE SUR LOUP**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

Département
des Alpes MaritimesArrondissement de
GRASSE

SEANCE DU 16 Mars 2023

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24

N°16.03.2023.01

Objet de la délibération :
Installation d'un nouveau
Conseiller municipal – Mise
à jour du tableau du Conseil
municipal

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

Date de la convocation :
10/03/2023

Certifié exécutoire compte
tenu :

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture :
28 MARS 2023

De la date de publication :
28 MARS 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI – Mme MARINO -
Mme MUIA - M. LEMESSIER – Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - M.
FORESTIER - Mme PROPETTO - M. BERNARD - M. MORVAN - M.
DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme
MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - M. LEGRAND - M. VERGES - M.
DURANTE

PROCURATIONS :

M. THEVENIAUD pouvoir donné à M. CIRIO
M. PETIT pouvoir donné à M. LEGRAND

ABSENTS:

M. CASTET
Mme VERONESE-NARDI
Mme TEISSEIRE
Mme ROLLAND
Mme DOLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO

Monsieur le Maire expose :

Suite au décès de Monsieur Gilles BERTAUX, 5^{ème} adjoint délégué aux
commerces, au tourisme et à l'animation de la vie locale,

Vu l'article L. 270 du Code électoral qui stipule que le candidat venant
sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à
remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège
devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Le suivant de la liste « La Colle Ensemble », Madame Caroline DOLAN,
a été appelée à intégrer l'assemblée municipale en qualité de
Conseillère Municipale.

Vu le Code électoral et notamment les articles L 228 et L 270 ;

006-210600441-20230316-16_03_2023_01-DE
Reçu le 28/03/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-1, R 2121-2, L 2121-3, L 2121-4 ;

Madame Caroline DOLAN est déclarée installée dans les fonctions de Conseillère municipale depuis le 18 février 2023.

Le Tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Caroline DOLAN dans les fonctions de Conseillère municipale depuis le 18 février 2023.

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	24 (dont 2 par pouvoir)
- Ont voté pour	:	24
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

Le Tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION



can. C. Mion